

12 octobre 2017 16:37; Act: 12.10.2017 19:05

Accès au lac: «On a peur de titiller les riches»

par David Ramseyer - Une pétition à Versoix (GE) exige la création de chemins le long du lac. Les auteurs du texte dénoncent un manque de volonté politique.



Le centre de Versoix ne possède quasi aucun accès libre au lac.

«Dans notre canton, 75% des rives du lac sont bétonnées, regrette Anne Chaudieu. Si la population ne bouge pas, ce ne sont pas les autorités qui le feront». Dont acte: ce jeudi, cette habitante de Versoix (GE) et d'autres résidents ont déposé auprès du conseil municipal une pétition munie de 2006 signatures qui exige un accès libre aux berges du Léman. Le texte demande à la commune d'étudier la construction d'un cheminement continu sur son territoire, sur des pontons par exemple. Il souhaite aussi qu'aucune construction privée future n'entrave l'accessibilité aux rives, alors que la constitution genevoise oblige l'Etat à assurer un libre accès au lac.

Jeunes signataires

Membre du comité pétitionnaire, Lysander Gelewski souligne l'importance d'avoir des zones de détente et de promenade à ces endroits et note que «beaucoup de jeunes ont signé notre texte. Ils veulent notamment des lieux de rencontres et des bains». Le Versoisien espère aussi que la pétition, dont les paraphes ont été récoltés en trois mois cet été, incitera d'autres personnes à faire de même, notamment dans les communes de la rive gauche. «Il y a une absence de volonté politique, juge-t-il. On ne veut pas aller titiller les riches propriétaires qui ont privatisé les bords du lac.»

S'il souligne que tout le monde rêve d'une accessibilité au Léman, le maire de Versoix admet que «ce n'est pas notre priorité première». Selon lui, la commune est aujourd'hui accaparée par l'important dossier de réaménagement de la route de Suisse. Mais Cédric Lambert note la réalisation en 2009 de la plage de la Bécassine et cite le projet en cours de bains lacustres, aux abords du village.

Le bon exemple, ailleurs

Président des Verts genevois, qui ont soutenu les pétitionnaires, Nicolas Walder se désole lui aussi de la «très forte privatisation» des berges à l'échelle cantonale. «Nous attendons de l'Etat qu'il respecte la constitution et établisse un plan d'action. Cela peut notamment passer par des compensations aux propriétaires. Mais voilà, le Canton n'agit pas». Celui-ci conteste: «Le Département de l'environnement travaille activement, en collaboration avec les communes, à accroître les accès et les espaces de plaisance au bord de l'eau, note Gilles Mulhauser, à la tête de la Direction Générale de l'Eau. Le projet phare est d'ailleurs la future plage publique des Eaux-Vives, dont les travaux viennent de commencer».

Les pétitionnaires versoisien relèvent enfin que les berges sont bien plus accessibles aux promeneurs dans le canton de Vaud notamment. Ce dernier a notamment mis en place un plan directeur sur l'utilisation des rives du lac en l'an 2000.